



APPEL   PARTICIPATION

CONCOURS INTERNATIONAL D'AFFICHES
R SEAU DES VILLES CR ATIVES DE L'UNESCO

 CH ANCIER :

DATE LIMITE D'INSCRIPTION – LE 28 JUIN 2010

R CEPTION DES PROPOSITIONS – LE 29 JUILLET 2010

Les villes de Berlin, Buenos Aires, Kobe, Montr al, Nagoya, Shanghai et Shenzhen invitent les designers   participer   l'un ou plusieurs des six (6) concours internationaux de design d'affiches qui visent   d finir et   promouvoir la d signation Ville UNESCO de design.

CONTEXTE DU CONCOURS

Les industries cr atives  tant au c ur du maintien de la diversit  culturelle, en cr ant le R seau des villes cr atives en 2004, l'UNESCO souhaitait faciliter et encourager l' change de bonnes pratiques et de savoir-faire entre les membres et ainsi acc l rer le d veloppement des villes au moyen d'une mise en r seau international.

Depuis, sept villes ont  t  d sign es Villes UNESCO de design, soit Berlin, Buenos Aires, Kobe, Montr al, Nagoya, Shanghai et Shenzhen.

L'id e du concours vient de l'agence montr alaise Sid Lee qui, inspir e par le th me « Montr al, Ville UNESCO de design », a con u une s rie d'affiches en 2006 pour souligner cette d signation. Sous l'impulsion de Sid Lee, Create Berlin a mis sur pied un projet similaire en 2009. Le succ s de Montr al et de Berlin a incit  l'ensemble des villes UNESCO de design   reprendre ce concours comme premi re initiative conjointe et   pr senter les pi ces laur ates dans une exposition collective qui se tiendra dans les sept villes, entre septembre 2010 et d cembre 2011.

Le pr sent concours reprend essentiellement les termes de celui de Create Berlin, de m me que son titre, « CODE », une id e de Raban Ruddigkeit de l'agence berlinoise   ruddigkeit corporate ideas. CODE est l'acronyme de **City Of Design** et repr sente le caract re singulier d'une ville.

ORGANISATEURS

Les villes qui prennent part à cet appel sont Buenos Aires, Kobe, Montréal, Nagoya, Shanghai et Shenzhen. Étant donné que **Berlin** a déjà tenu son propre concours et choisi ses lauréats en 2009, celle-ci **ne lance pas de nouvel appel de propositions, mais présentera les pièces lauréates dans une exposition collective.**

Chacune des villes participantes a la responsabilité de diffuser l'appel de propositions au sein de son réseau, de désigner un jury formé de cinq experts qui sélectionnera, parmi les œuvres soumises, dix affiches finalistes, dont un Grand prix –, d'octroyer une bourse de 2 000 \$ US à ce dernier et d'exposer les 70 affiches gagnantes durant au moins deux semaines dans un lieu public.

THÈME

Les œuvres des designers et des créateurs façonnent l'identité de nos villes.

Le but de ce concours est d'illustrer ce qui a fait, ce qui fait et ce qui fera la spécificité de Berlin, Buenos Aires, Kobe, Montréal, Nagoya, Shanghai et Shenzhen.

Chaque métropole a sa propre identité visuelle, son CODE génétique.

Ce concours vise à stimuler la création d'affiches qui, par des symboles, formes, couleurs et histoires, expriment les singularités, le code, de Berlin, Buenos Aires, Kobe, Montréal, Nagoya, Shanghai et Shenzhen en tant que villes UNESCO de design.

MODALITÉS DU CONCOURS

Le concours est gratuit, anonyme et ouvert aux designers graphiques, aux illustrateurs et aux photographes, professionnels ou étudiants, qui vivent ou travaillent dans l'une des sept villes UNESCO de design, à savoir Berlin, Buenos Aires, Kobe, Montréal, Nagoya, Shanghai et Shenzhen.

Étant donné que Berlin a déjà tenu son propre concours et choisi ses lauréats en 2009, **celle-ci ne lance pas de nouvel appel de propositions**, ce qui signifie que personne ne peut soumettre de proposition d'affiche à Berlin. Toutefois, les designers berlinois sont invités à soumettre leurs propositions d'affiches au concours des autres villes.

PRIX ET RECONNAISSANCE

Dans chacune des villes participantes, un jury formé de cinq experts en design (incluant un expert international de l'une des villes UNESCO de design), sélectionnera, parmi les œuvres soumises, dix affiches finalistes.

Les 70 affiches sélectionnées feront l'objet d'une exposition collective présentée durant au moins deux semaines dans chacune des sept villes UNESCO de design entre septembre 2010 et décembre 2011. (voir : Calendrier des expositions). Elles seront également mises en ligne sur le site Internet des villes participantes. (voir : Organismes).

De plus, les sept lauréats (Grand prix) recevront :

- une bourse de 2 000 \$ US
- une médaille de l'UNESCO.

PERSONNES RESSOURCES

- BERLIN | Martina Zeyen
martina.zeyen@create-berlin.de | www.create-berlin.de
- BUENOS AIRES | Javier Gonzalez King
gestiondediseno_cmd@buenosaires.gob.ar | <http://code.buenosaires.gob.ar>
- KOBE | Ritsuko Nagao
kobe-design-code@office.city.kobe.lg.jp | www.ithinkobe.jp/kobe-code
- MONTRÉAL | Melinda Pap
info-code@buildingmontreal.com | www.buildingmontreal.com
- NAGOYA | Eriko Esaka
info-code@creative-nagoya.jp | www.creative-nagoya.jp/code
- SHANGHAI | Qilin Zhang
codeshanghai@126.com | www.scic.gov.cn, www.021ci.com
- SHENZHEN | Yao Zhenghua
yaozhenghua123@hotmail.com | www.shenzhendesign.org

DATE LIMITE D'INSCRIPTION –
LE 28 JUIN 2010

- Le concours est GRATUIT. Il n'y a aucuns frais d'inscription, ni de participation.
- Les designers des villes participantes sont invités à s'inscrire à l'un ou plusieurs concours.
- **L'inscription en ligne est obligatoire.** Chaque concurrent doit remplir le formulaire disponible sur le site web de chacune des villes participantes, au plus tard à 17 h, heure locale (voir : Personnes ressources).
- Chaque concurrent recevra par courriel de l'organisateur du concours de la ville, **un accusé de réception** comportant un numéro d'inscription.
- Pour assurer l'anonymat du processus de sélection, **le numéro d'inscription doit servir de nom au fichier électronique** contenant la proposition qui sera téléchargée.
- Il n'y a pas de limite quant au nombre de propositions qui peuvent être soumises par une personne, mais **chaque proposition doit correspondre à un formulaire et à un numéro d'inscription distinct.**

DATE LIMITE POUR LES QUESTIONS –
LE 5 JUILLET 2010

- Les questions doivent être reçues par l'organisateur du concours de la ville au plus tard à 17 h, heure locale.
- Les questions ainsi que les réponses seront affichées, au fur et à mesure de leur réception, sur le site Web de la ville participante.

DATE LIMITE DE SOUMISSION –
LE 29 JUILLET 2010

- Dans chacune des villes participantes, les propositions doivent être reçues par voie électronique par l'organisateur du concours au plus tard à midi, heure locale.

**EXIGENCES
DE SOUMISSION DES PROPOSITIONS**

- Dimensions de l'affiche :
Format A1 (594 x 841 mm / 23,4 x 33,1 po.)
- Format du fichier :
JPEG haute résolution (8 ou plus)
- Résolution :
72 dpi – 1684 x 2384 pixels.
- Le fichier ne doit pas dépasser 5 Mo.
- Cette image à basse résolution est uniquement destinée à des fins d'évaluation.
Les fichiers incluant les propositions sélectionnées devront être soumis à nouveau en haute résolution pour : impression en format A1 pour l'exposition; des publications éventuelles; et une utilisation ultérieure pour la presse ou les communications publiques.
- Les propositions doivent être anonymes. Ni le nom du designer ni aucun autre élément d'identification ne doit apparaître sur la proposition.
- Le numéro d'inscription sert à nommer le fichier de la proposition correspondante
- Les fichiers doivent être envoyés à l'organisateur du concours par voie électronique (les instructions seront transmises une fois l'inscription effectuée).

Les affiches gagnantes seront utilisées par les sept villes participantes pour des expositions, des outils promotionnels et du matériel imprimé.

Bien que la proposition se fasse sous forme d'affiche, le concept doit être suffisamment flexible pour pouvoir s'adapter à divers supports ou applications : t-shirts, sacs, épinglettes, site Web, écrans de veille, etc. Chaque ville collaborera avec ses designers lauréats pour l'adaptation de leur concept à diverses utilisations, selon les besoins.

PROCESSUS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

- La délibération du jury doit avoir lieu dans toutes les villes participantes avant le 29 août 2010.
- La liste finale des jurés sera confirmée et fournie aux participants par l'organisateur du concours de chaque ville.
- Les propositions reçues qui répondent aux exigences du concours seront analysées de façon anonyme par le jury.
- Les gagnants de chacune des villes participantes seront annoncés avant le 3 septembre 2010.

Dans chaque ville, la sélection sera effectuée par un jury indépendant sur la base des critères suivants :

- Le design répond aux exigences du concours;
- Le design fait preuve d'originalité et de créativité dans la façon dont il décrit, représente ou suggère le thème du concours;
- Le design démontre de solides principes de design par son concept, sa réalisation et son expressivité;
- Le design s'adapte en tout ou en partie à d'autres applications, formats ou produits dérivés.

DROITS D'AUTEUR

Les propositions doivent être originales. Le concept peut faire appel à la photographie, l'illustration, le collage ou la typographie à condition qu'il ne viole aucun droit d'auteur.

Le designer concède, à titre gratuit, aux organisateurs du concours dans le cadre du Projet CODE des sept villes UNESCO de design, à savoir Berlin, Buenos Aires, Kobe, Montréal, Nagoya, Shanghai et Shenzhen, une licence non exclusive, incessible, pour un territoire illimité et pour la durée prévue à la loi, les autorisant à reproduire et à publier son concept dans les publications et les dossiers de presse correspondants, mais uniquement dans le contexte explicite du projet CODE. Toute utilisation de son concept devra comporter une indication claire de son nom.

Toutefois, les organisateurs du Concours s'engagent à conclure une convention avec le designer dont l'œuvre serait appliquée à des t-shirts, sacs, épinglettes, écrans de veille ou autres produits dérivés, et à s'assurer que les bénéfices nets de la vente de ces articles lui soient versés. Toute utilisation non rémunérée du concept pour des produits dérivés est strictement interdite.

RESPONSABILITÉ

Le designer dégage l'organisateur du Concours de toute responsabilité quant aux dommages qui pourraient survenir après le dépôt, la responsabilité de l'organisateur du Concours, ses employés ou ses représentants, et renonce à tout recours à leur endroit, sauf si lesdits dommages résultent d'une faute lourde ou négligence grossière.

Le designer garantit qu'il est le titulaire ou l'utilisateur autorisé de tous les droits de propriété intellectuelle sur ce concept.

CALENDRIER DES EXPOSITIONS

L'exposition des 70 affiches finalistes sera présentée dans les sept villes UNESCO de design entre septembre 2010 et décembre 2011.

- SHANGHAI | du 15 au 22 septembre 2010 |
6^e édition de la Semaine des industries créatives de Shanghai
Parc industriel créatif SVA |
Du 23 septembre jusqu'à la fin d'octobre 2010 |
Exposition itinérante dans 20 parcs industriels créatifs et 10 expositions touristiques
- SEMAINE DU DESIGN DE NAGOYA | à partir du 9 octobre 2010 |
Galerie de design (IdcN) et autres lieux en ville
- FESTIVAL DE DESIGN DE KOBE | à partir du 15 octobre 2010 |
Centre de design KIITO
- FESTIVAL INTERNATIONAL DE DESIGN DE BUENOS AIRES |
à partir du 22 octobre 2010 |
Centre de design métropolitain
- BERLIN | du 4 au 29 novembre 2010 |
Salle d'exposition CREATE BERLIN
- SHENZHEN | à partir du 30 novembre 2010 |
Conférence générale des villes créatives de l'UNESCO
- MONTRÉAL | à partir du 6 juin 2011 |
Centre de design de l'UQAM